



Compte rendu du Comité Social d'Administration Local de la DGE du 14 mars 2024

En début d'instance, nous avons lu notre déclaration liminaire que vous trouverez en pièce jointe. La directrice, présidente de l'instance, n'a pas souhaité commenter les remarques que nous avons faites ou les alertes sur la dégradation des conditions de travail ainsi que les nombreuses questions relatives à Romainville qui ont ensuite été abordées au cours du CSAL.

- Le déménagement à Romainville :

Un dossier de présentation du déménagement nous a été transmis mais force est de constater que très peu d'informations nouvelles n'apparaît dans ce document. Les plans fournis manquent également de précision.

Les questions suivantes ont été abordées :

- **Concernant la restauration collective:** la direction indique que le but est d'en disposer dès l'installation au début de l'année 2025, tel qu'inscrit dans le cahier des charges. Elle indique que l'AGRAF est en droit de candidater à l'appel d'offre quelle que soit la qualité de l'occupant du bâtiment C (service public ou société). Pour la 1ère fois, il est précisé que les occupants des bâtiments D et E pourront à terme avoir accès au RIE (même si ils disposeront d'une restauration propre mais dont la nature n'est pas connue aujourd'hui). En effet, Goldman Sachs a acheté en Vefa la seconde tranche (bâtiment D et E) de l'ensemble immobilier Envergure à Romainville, qui comprend 15 150 m². C'est à cette société qu'incombe la tâche de lancer l'appel d'offre pour le RIE. Elle a une structure dédiée pour ce genre d'appel d'offres donc la direction semble tout à fait confiante pour le démarrage dès notre arrivée sur le site, la DGE étant la 1ère DNS à déménager début 2025 suivie de la DNEF puis de la DVNI. La direction a été sollicitée par le propriétaire pour faire part de ses remarques sur l'organisation et le groupement qui gèrera le RIE. Elle précise que l'action sociale connaît déjà le mode de fonctionnement des RIE via des groupements qui rassemblent toutes les entités susceptibles d'utiliser le RIE.

A notre avis, autant de clients potentiels du futur RIE interroge sur le bon fonctionnement et la fluidité.

Concernant la cafétéria, le mode de fonctionnement est inconnu à cette heure. Cela fait partie de l'appel d'offre qui prévoit un service au comptoir avec du personnel. Ce ne sera pas une offre de plat chaud, mais la direction ne sait pas quelle prestation sera offerte. Il ne serait pas a priori possible d'y apporter sa propre nourriture puisque le prestataire a un objectif commercial.

Nous déplorons cette situation car il n'y aura donc aucune amélioration comparativement à la situation actuelle où seul le RIE est le lieu de restauration accessible aux agents (nous rappelons que les directeurs successifs n'ont jamais accepté un lieu dédié à la prise de repas à la DGE avec micro-ondes etc... malgré les demandes d'agents). Nous ne connaissons donc pas les modalités d'accès à la cafétéria et les services qu'elle proposera.

Dans les étages, **des « tisaneries »** sont prévues (elles correspondent en quelque sorte aux espaces machines à café de la DGE) où il devrait y avoir des distributeurs de café, eau et snacks, des tables hautes. Le nombre de distributeurs dépendra de l'offre et de la demande (cf au 1^{er} étage de la DGE où la rentabilité n'est pas suffisante pour maintenir les machines !) La direction s'engage néanmoins à aménager tous les espaces de convivialité possible (peut-être dans un des bureaux sans fenêtre n'ayant pas encore d'affectation !, dans lequel serait peut-être installés les frigos que l'on a actuellement à la DGE car ailleurs ce ne sera pas possible (espace B-2-07) soit donc un local d'environ 22 m² pour y mettre des frigos pour tous les agents de la DGE !

Nous faisons remarquer que les espaces de tisanerie en sont réduits à des espaces de passage et surtout des lieux traversés par beaucoup d'agents lors des évacuations incendies donc des espaces qui ne devront pas être trop encombrés. Il est bien difficile de les qualifier de lieux de convivialité ! La directrice indique que les espaces de convivialité ont été sacrifiés par le choix d'avoir des bureaux à 4 et non de grands open spaces sans cloison

qui auraient permis de dégager de la place pour plus de lieux de convivialité. Face à nos critiques, M Gauthier répond que les cloisons ne sont pas encore installées et donc qu'il est encore possible de ne pas faire de bureaux pour avoir de grands espaces de convivialité !!!

- Par ailleurs, nous avons pu identifier un problème d'importance lié à l'**emplacement des mopieurs**. En effet des « locaux mopieurs » étaient positionnés de telle sorte qu'il faille les traverser pour accéder à 1 bureau ou 2 bureaux totalement enclavés au fond de ces locaux mopieurs, générant ainsi des problèmes de nuisances sonores infernales pour les bureaux dont la porte donnait directement sur le local mopieur !

Nous avons exigé de la direction qu'elle déplace ces locaux mopieurs afin que les bureaux qui y étaient accolés ne soient pas en situation d'avoir en permanence leur porte fermée à cause des nuisances sonores considérables liés aux mopieurs / broyeurs et conversations bien naturelles entre agents qui se croisent dans cet espace. La direction en prend note tout en constatant que de ce fait, les mopieurs seront plus éloignés pour certains agents (les 2 locaux mopieurs concernés devront donc être positionnés dans ce qui était prévu pour être des box, non accolés à des bureaux).

Au 3ème étage, la direction indique qu'en l'absence de place suffisante pour les mopieurs, ils seront installés dans « l'espace tisanderie » ! Une fois de plus nous déplorons le manque de m² dans ces nouveaux locaux et la dégradation des conditions de travail ! On est loin de l'amélioration des conditions de travail qu'on prétend nous accorder ! Pour la direction, ce sera comme actuellement au 3ème étage de la DGE où il n'y a pas d'espace machine à café et les agents doivent aller au 2ème étage ! Monsieur Simonnet suggère qu'il sera sans doute possible d'aller dans les locaux de la DVNI pour prendre un café.

Une autre dégradation des conditions de travail des agents est l'absence d'eau chaude aux robinets des sanitaires, visiblement considérée comme du luxe, et justifiée par la lutte contre les effets de serre ! La défense de l'environnement a bon dos ...quand on pense que dans ces nouveaux bâtiments (HQE n'oublions pas !) il n'est même pas prévu de système de récupération de l'eau pluviale qui pourrait servir aux espaces verts qui semblent être présents sur les plans !!!?

- A ce jour, **les accès au « jardin »** et aux terrasses dans les étages restent incertains. La toiture serait potentiellement accessible mais cela n'est pas confirmé. Monsieur Simonnet a identifié la question des fumeurs...nous précisons que tout agent même non fumeur peut avoir envie de prendre l'air...même si à proximité de la RN l'air ne sera pas des plus purs !

- Concernant **le parking**, il y aura 148 places pour les 3 directions. Nous demandons si l'attribution des badges d'accès au parking sera limitée ou non. A priori, il n'y aurait pas de numerus clausus, tous les agents qui souhaiteront avoir un badge pour accéder au parking en auront un. Pour se garer, le 1^{er} arrivé est le 1^{er} servi, comme c'est le cas actuellement à Pantin. La direction n'a pas évalué précisément l'utilisation actuelle du parking et ne peut donc prévoir si les capacités du futur parking seront suffisantes.

- **La prime de restructuration** est liée au changement de commune. Par conséquent, tous les agents sont susceptibles de l'avoir s'il y a un éloignement constaté. Concernant les conditions d'obtention de cette prime et des critères d'éloignement, la direction indique qu'elle appliquera ce qui est prévu dans les textes. Cependant à ce jour, la direction « [...] n'est pas sur le sujet, [...] n'a pas fait l'état des lieux et [...] ne sait pas comment procéder » et ne veut pas communiquer la note. Il est apparu un problème de fiabilité des adresses dans Sirhius qui est en cours d'expertise ne permettant donc pas une attribution automatique de la prime comme cela avait été annoncé précédemment.

- Au niveau R+3, **la logistique** est mutualisée (bureau configuré pour 12 personnes) et, les 15 personnes de la DAC seront au rez-de-chaussée. Il est à noter qu'il y a très peu d'espaces de stockage pour la logistique qui selon la direction « est à repenser complètement ». Il n'y aura plus de stockage de palettes de papier à Romainville, trop lourdes, mais des stocks intermédiaires dans les étages.

Enfin, nous avons déploré la très petite taille des bureaux syndicaux qui ne nous permettra pas d'avoir un fonctionnement correct de nos instances (réunion de notre commission exécutive locale par exemple). M Gauthier répond que ce qui est donné aux uns est pris aux autres. Et il faudrait, une fois de plus, considérer cela

comme des améliorations des conditions de travail ! Enfin il est probable que certains trouveront un intérêt à la diminution des moyens d'organisation des représentants du personnel !!!

Pour finir, le sujet relatif au déménagement et à l'installation à Romainville était soumis pour **avis** aux représentants du personnel, un **vote a donc au lieu comme suit** :

pour la CGT nous avons exprimé 4 votes contre (Solidaires : 3 votes abstention).

- Par ailleurs, concernant Pantin, nous avons demandé à quelle date les **armoires des bureaux** devaient être vidées. La direction indique que ce qui doit être archivé aux 2004 doit être classé en juin au plus tard pour permettre l'intégration aux dossiers 2004 car les compactus du rez-de-jardin partiront avant l'été. Pour le reste il n'y a pas de date arrêtée mais le classement aux 2004 implique de faire le tri dans son bureau. Nous avons demandé quand seront disponibles les consignes relatives aux dossiers de taxation antérieurs à 2012 présents dans nos bureaux. Monsieur Simonnet indique que c'est en cours...

Exécution du budget 2023 de la DGE

Concernant le budget 2023 dont le total des dépenses s'est élevé à 3 284 361 €, la direction a dû demander, en septembre 2023, un abondement au budget initial d'un montant de 250 000 €, en raison d'une augmentation des charges immobilières. A la fin de l'année, la direction a restitué 67 764 euros de crédits.

Bilan de la campagne d'entretien professionnel 2023

La campagne d'entretien professionnel 2023 s'est clôturée avec la tenue de la Commission Administrative Paritaire Nationale en janvier 2024. A la DGE, il y a eu un seul recours qui est allé jusqu'en CAPN.

Recrutement sous contrat PACTE

La campagne de recrutement d'un contrat PACTE n'a pas permis d'aboutir à la sélection d'une personne. Onze candidats ont été conviés à un entretien, 6 sont venus mais aucune personne n'a pu être recrutée.

QUESTIONS DIVERSES

Période des Jeux Olympiques et JOP

Ayant eu connaissance d'une note DGFIP du 6 mars 2024, nous avons demandé à la direction comment allait s'organiser la période des JO et JOP à la DGE dans la mesure où cette note laisse une grande marge de manœuvre aux directions. M Gauthier répond qu'il faudra tenir compte de la situation personnelle de chacun (transports utilisés) et que le principe est le maintien de la continuité du service public avec la présence d'un minimum d'agent mais pas forcément toujours les mêmes au bureau. Certains seront contraints de venir au bureau du fait de leurs missions.

La ligne 5 sera concernée par les difficultés car la directrice nous informe qu'une fan zone sera installée à la Villette au niveau de la Porte de Pantin. Nous ajoutons que de ce fait, le tram risque également d'être impraticable. Selon la directrice, il est aussi déjà estimé qu'à Châtelet, par exemple, il faudra parfois 1/4 d'heure d'attente pour simplement accéder aux quais !

Le recours au télétravail pourra aller au-delà des 3 jours/semaine sans changement de la convention. Pour les agents qui pourraient télétravailler mais ne le souhaitent pas, il n'y aura pas d'obligation de télétravailler. Les agents qui n'ont pas de convention télétravail et qui souhaitent télétravailler pendant cette période pourront le faire (télétravail exceptionnel).

La question des emplois non télétravaillables se pose. Des aménagements horaires peuvent être mis en place selon la note. Sur ce sujet, nous indiquons qu'il est probable que le matin, de bonne heure, il y ait plus de facilité dans les transports publics mais dès le début d'après midi, ils seront saturés (surtout avec la fan zone Porte de Pantin) donc nous ne voyons pas comment les horaires aménagés pourraient résoudre les problèmes de transports. La direction répond qu'en ce qui concerne les horaires on s'adaptera en fonction de la situation qu'on rencontrera cet été, que l'on est capable de souplesse.

M. Simonnet ajoute qu'il faudra avoir une vision, une semaine à l'avance, de qui est présent sur le site (agents et encadrants) pour des questions de sécurité.

On ne sait pas pour le moment si la cantine sera ouverte, le gérant, à ce stade se pose des questions sur la fréquentation notamment... (peut être également des difficultés d'approvisionnements à cause de la circulation perturbée).

Semaine en 4 jours annoncée par le 1^{er} ministre

Nous avons interrogé la direction sur ce sujet. Elle répond qu'aucune orientation de la part de la Direction Générale n'a été donnée.

Rappel des modalités du télétravail

Nous avons demandé confirmation à la directrice **qu'aucune restriction** de principe n'existe sur la pose en jour de télétravail des lundi ou vendredi ou accolé à un/des jours de congés ce que la directrice a confirmé. Les contraintes sont celles liées aux nécessités de service et non en raison du jour dans la semaine.

Pour conclure : le GUICHET INTERNATIONAL

La directrice nous informe du transfert à la DGE du guichet international (existant déjà) chargé de renseigner les entreprises étrangères (grandes entreprises ou PME) sur la fiscalité afin de les inciter à s'installer en France. Cette structure travaille avec business France et Choose France. Le ministre, considérant que ce service n'était pas assez connu, a voulu lui donner du relief en le transférant et en l'accolant au SPE mais ce n'est pas le SPE qui aura en charge ses missions et des emplois seront créés. Les agents recrutés (1 A+ et 2 A devant maîtriser l'anglais) pour ce guichet de renseignements seront affectés au 1er septembre. Ce ne sont pas les personnes de la Direction des Relations Internationales qui seront recrutées (mais par fiche de poste sur Passerelle pour le A+ et par le mouvement des affectations/mutations normal des A à la DGE).

Sur le fond on peut se demander pourquoi ce service n'est pas rattaché à d'autres directions, l'autre DGE par exemple ou la DINR et, sur la forme, et bien,, il faudra se serrer encore plus à Romainville...



Pour information, la date du prochain CSAL de la DGE est prévue le mardi 11 juin, la prochaine Formation Spécialisée du CSAL est fixée au mardi 28 mai.

Pour toute précision complémentaire, les élus CGT au CSAL sont à votre disposition : Emmanuelle Bidaux, Sandrine Verdoux, Sylvain Delier, Joël Bertaud, Delphine Sureau, Camille Gras, Nabila Ghides, Marc Ribon